

# **L'ACTION, LE STYLE ET LA VIE ORDINAIRE**

PAR

**Guillaume LE BLANC**

## **I - LA FICTION DE LA VIE NUE**

Il peut être tentant de conférer à la vie ordinaire la valeur d'une identité première à laquelle il faudrait faire retour pour mieux garantir la pertinence de toute réflexion, comme s'il y avait là valeur d'un sol pour l'ensemble de nos expériences, de nos pratiques et de nos façons de parler. La vie ordinaire ainsi comprise serait une vie non encore qualifiée dont l'identité serait à préserver à tout prix, contre toutes les qualifications abusives. À imaginer ainsi la vie ordinaire, on est amené à la confondre inévitablement avec la vie nue dont a pu parler Agamben qui se donnerait comme l'exception, comme une anomalie sauvage que ne pourraient manquer de présupposer toutes les formes de mise en pouvoir. Pour Agamben en effet, la vie nue est à la fois exclue et incluse dans l'ordre politique. La politique moderne est justement caractérisée par le fait que « l'espace de la vie nue, situé à l'origine en marge de l'organisation politique, finit progressivement par coïncider avec l'espace politique » (Agamben, 1997 : 17). La vie nue est à la fois la vie insacrifiable de l'*homo sacer* et en même temps cette vie sans cesse tueable qui est l'objet même de la politique moderne. Sûrement faut-il, pour qu'une telle vie nue soit pensable, la penser implicitement comme l'être de l'homme et renouer ainsi avec une interrogation de type phénoménologique qui peut chercher à identifier vie et être ou à comprendre comment toute ontologie de l'être passe par une phénoménologie de la vie (Barbaras, 2003 : 116-129 ; Henry, 2003 : 39-57). Que l'ontologie soit ici politique, comme c'est le cas chez Agamben, et que la vie nue soit appréhendée selon le modèle du droit romain archaïque, ne change somme toute rien à l'affaire. Il faut procéder à une mise à nu

de la vie afin de révéler comment le pouvoir ne cesse de la capturer selon une logique bio-politique qui doit d'abord la situer à l'extérieur pour mieux montrer comment elle est transformée en retour par la politique. La vie nue est alors tout à la fois limite extrême du pouvoir et objet ultime du pouvoir. Une réflexion sur la vie ordinaire ne peut voir le jour que si elle s'affranchit de cette considération sur la vie nue et par-delà d'une certaine façon de penser les rapports entre vie et être dans la mesure où le concept même de vie ordinaire présuppose une série de qualifications incontournables, à commencer par l'appréciation discriminante qui sépare l'ordinaire de l'extraordinaire et institue ainsi un certain ordre du quotidien, rompant du même coup également avec les concepts ordinaires dans la mesure où de tels concepts sont justement ressaisis, mis en ordre par l'idée d'une vie ordinaire. La réflexion sur le langage ordinaire par lequel la notion même de vie ordinaire prend sens est alors incontournable. De fait, l'usage de la langue révèle bien que la notion de vie ordinaire n'est plus tout à fait un concept quotidien au sens que Vygotski peut donner à ce terme, en le séparant des concepts scientifiques. Vygotski formule en effet quatre critères pour de tels concepts. Ils sont élaborés au cours de l'expérience, le concours du langage y est très faible, ils ont une valeur locale et ils ne sont pas connectés les uns aux autres. Par opposition, les concepts scientifiques sont des concepts intentionnels fortement élaborés linguistiquement, ils ont une valeur générale et ils forment des systèmes. Le concept de vie ordinaire est, de ce point de vue, un concept limite puisqu'il n'est pas, à proprement parler, élaboré au cours de l'expérience. Il permet plutôt une mise en ordre des éléments disparates ressaisis dans les expériences. En ce sens, il est porteur d'une intentionnalité sans pour autant qu'il puisse être qualifié de concept scientifique dans la mesure où il n'offre pas le degré de systématisme requis par les concepts scientifiques. Quel est le statut de ce concept ? C'est qu'il nous reste à déterminer. Mon hypothèse est qu'il fonctionne comme une référence normative à partir de laquelle les concepts quotidiens, et avec eux les expériences qui leur sont liées, peuvent être désignés comme tels. Ceci suppose que la vie ordinaire ne soit pas une donnée primitive, antérieure à toute relation de pouvoir. Maintenir que la vie ordinaire est un concept et non simplement une idée, c'est chercher le type d'expérience qui peut lui être attribué. Foucault, dans un texte important intitulé *La vie des hommes infâmes* (1994) montre que les vies ordinaires ne peuvent être ressaisies que de l'intérieur des relations de pouvoir existantes. La vie ordinaire n'existe qu'en tant qu'elle est qualifiée dans une relation de pouvoir. C'est dire que la vie ordinaire n'existe pas antérieurement aux normes qui la réfléchissent mais elle ne prend sens que dans la mesure où elle est inscrite dans des normes particulières. Il est donc essentiel de situer toute réflexion sur la vie ordinaire dans le cadre d'une analyse portant sur les normes qui la qualifient. L'idée même d'une vie ordinaire fait d'ailleurs référence à un ordre de la vie, un commun en lequel est amené à se déployer un certain type de vie. Rarement ce type de vie peut être désigné sous la forme d'un jugement qui constaterait l'existence d'une vie ordinaire sous la forme d'une banalité enfin constatable et assignable. Il va de soi que cet ordre est rarement atteint. Il désigne plutôt une exigence qu'une évidence. En ce sens, parler de vie ordinaire, c'est tout de suite prendre acte d'une distance infranchissable entre la vie intime, singulière, privée et ce que l'on peut en dire qui la ressaisisse dans une certaine idée du commun. La vie ordinaire se soustrait à l'intime car elle est une vie dont le

commun est en jeu, sous la forme d'une appréciation normative de ce qui se donne dans l'expérience comme l'ordinaire. L'ordinaire est alors une certaine mise en relation du banal, du privé, de l'intime et du social, de l'externe. Cette mise en relation repose sur des évaluations implicites qui font que la vie ordinaire est une notion par elle-même problématique.

## II - LA VIE ORDINAIRE ET LES NORMES

L'analyse de la vie ordinaire peut être éclairée dans le cadre d'une analyse des normes. La notion de vie ordinaire est une certaine façon de faire jouer le rapport des normes à une idée du commun. Il existe plusieurs façons de penser cette relation entre norme et commun et ainsi de donner sens à la notion de vie ordinaire. On peut en effet choisir d'élucider les conditions linguistiques d'une élucidation du commun qui fasse la part aux règles de langage et surtout aux usages qui donnent sens au commun. Les normes sont alors pensées non seulement comme les règles de langage mais comme les usages dominants qui valident ou invalident ces règles de langage. Il s'agira alors de replacer la réflexion sur la vie ordinaire dans une réflexion sur le langage ordinaire et plus fondamentalement sur ce que parler veut dire. Que voulons-nous dire exactement quand nous utilisons des concepts quotidiens ? Cette réflexion suppose que la vie ordinaire est toujours qualifiée mais le critère de la qualification est essentiellement linguistique. Je voudrais déplacer le critère de qualification de la vie ordinaire de l'usage linguistique à l'ensemble des activités auxquelles renvoie, de près ou de loin, une appréciation en termes de vie ordinaire. Il faut noter que ce déplacement n'annule pas, loin s'en faut, le critère linguistique. D'abord parce que les sujets qui sont inscrits dans des activités élucident ces activités dans le langage. Ensuite parce que ces activités reposent elles-mêmes, comme genres d'action, sur des énoncés qui ont une valeur performative comme c'est le cas pour le travail. Enfin parce que la mise en commun de ces activités sous l'appréciation de vie ordinaire repose sur toute une série de discernements linguistiques qui eux-mêmes renvoient à des usages communs de la langue. Pour autant, apprécier la vie ordinaire par les activités plutôt que par les énonciations suppose de se placer sur le terrain de la pratique ou d'une série d'expériences qui révèlent le poids des normes.

La vie ordinaire peut être définie comme le jeu des normes dans le commun des existences. L'expérience qui renvoie au concept de vie ordinaire est alors le jeu, interprétable en termes de style. Ceci suppose de comprendre comment du jeu subjectif s'inscrit dans le jeu impersonnel des normes. Cette affirmation n'est possible que si l'on complète une certaine analyse de l'assujettissement telle qu'elle a pu fonctionner par exemple chez Althusser et chez Foucault. Ces deux auteurs ont cherché à penser, chacun à leur façon, les modalités de la transformation de l'individu en sujet dans le cadre d'une analyse des relations de pouvoir, en défendant l'idée selon laquelle la caractéristique majeure des relations de pouvoir est de produire, par sa seule effectuation, des comportements corporels, des représentations mentales, une fonction-sujet. Ce qui doit être exhibé, c'est une fonction-sujet entièrement située dans un état de sujétion qui résulte de l'inscription individuelle dans les relations de pouvoir. Dans « Idéologie et appareils idéologiques d'État » comme dans *Surveiller et punir*, le sujet se trouve défini

dans l'assujettissement aux appareils idéologiques d'État et aux disciplines en fonction d'une forme individuelle première dont le statut de fiction ne fait guère de doute puisqu'elle doit permettre d'exhiber la production du sujet dans la relation de pouvoir. Pour Althusser, il s'agit d'affirmer que « toute idéologie interpelle les individus concrets en sujets concrets, par le fonctionnement de la catégorie de sujet » (Althusser, 1976 : 113). Pour Foucault, il faut étudier « la manière dont un être humain se transforme en sujet » (1975 : 298). L'essentiel est que le sujet se voit défini par un type de relation de pouvoir, l'idéologie ou la discipline, qui l'assujettit en le marquant corporellement et mentalement.

Ce qui explique le consentement subjectif, ainsi que le fait remarquer Judith Butler dans *La vie psychique du pouvoir* (2002), reste mystérieux. Pour Foucault, la discipline a ce pouvoir de produire d'elle-même du sujet en construisant des relations de sens qui engendrent des représentations qui investissent totalement l'âme au point de lui donner forme. L'âme est en effet définie par Foucault comme l'élément sur lequel viennent s'articuler « les effets d'un certain type de pouvoir et la référence à un savoir ». C'est pourquoi elle n'a de sens que comme effet particulier d'une anatomie politique. Foucault est alors conduit à renverser la formule de Platon et à définir l'âme comme « la prison du corps » (Foucault, *op. cit.* : 34). Pour Althusser, l'idéologie est suffisamment matérialisée pour produire de l'interpellation qui aboutit à un retournement physique par lequel un sujet est engendré. « L'individu interpellé se retourne. Par cette simple conversion physique de 180 degrés, il devient sujet » (Althusser, *op. cit.* : 113). Pour les deux auteurs, la fonction-sujet ne consiste pas dans la recherche d'un consentement subjectif à l'assujettissement. Elle est un pur effet des mécanismes d'assujettissement. Pour Althusser, le tout de l'existence est pris en charge par les différents appareils idéologiques d'État. Chacun d'eux concourt à la reproduction des rapports de production en assujettissant les individus à une certaine fonction idéologique en rapport à un appareil idéologique. Althusser évoque même, pour souligner le caractère intégral et conspirant de l'idéologie, le « concert » de l'idéologie « dominé par une partition unique », « la partition de l'Idéologie de la classe dominante » qui s'abat sur les individus de la naissance à la mort et les transforme en permanence en sujets de l'idéologie (*Ibid.* : 94). Pour Foucault, la société disciplinaire, en son caractère panoptique, réside dans l'inversion des disciplines qui, loin d'être des institutions closes, refermées sur leur seule fonction négative (interdire, exclure, empêcher) sont désormais des mécanismes ouverts et souples qui ne cessent de s'étendre en produisant des comportements à partir de « foyers de contrôle disséminés dans la société » Foucault, *op. cit.* : 213). C'est dans la mesure où les disciplines, autrefois compactes dans les sociétés de la souveraineté, se décomposent dans les sociétés disciplinaires « en procédures souples de contrôles » qu'elles se rejoignent dans un tout de la communication des normes pour fonctionner de plus en plus comme des « techniques fabriquant des individus utiles » (*Ibid.* : 212), c'est-à-dire précisément des sujets assujettis.

Ainsi, pour Althusser comme pour Foucault, l'assujettissement emporte avec lui la fonction-sujet. Le concept d'assujettissement, tel qu'il vient d'être défini, emporte la vie ordinaire du côté de la seule logique de la reproduction des normes. Le point fort de cette analyse, pour reprendre la dichotomie de la vie

ordinaire, aliénation-crédation, exposée par Lefebvre (1958), est de révéler l'ensemble des procédures d'aliénation qui, dans la pratique, situent les sujets comme les effets de quelque assujettissement. Le point problématique réside dans l'assimilation de la vie ordinaire à l'assujettissement qui a pour effet général de rabattre trop rapidement la vie ordinaire sur une fonction-sujet pensée exclusivement à l'intérieur des règles sociales et ainsi de s'interdire toute compréhension originale du type de vie qui est en jeu dans la vie ordinaire. On voit bien comment, chez Foucault par exemple, la vie ordinaire est toujours ressaisie par une qualification supplémentaire dont le rôle est d'exhiber le type d'assujettissement qui se joue dans la relation de pouvoir. Certes la vie n'est pas cette indétermination sauvage, comme certaines analyses d'Agamben peuvent le suggérer, mais elle ne parvient à être qualifiée que dans la relation de pouvoir qui la traverse et la détermine, par exemple, comme vie infâme, vie dangereuse, etc. La caractérisation négative tend alors à devenir le revers d'une vie qui n'est appréciée dans la relation de pouvoir que parce qu'elle risque elle-même de déprécier la relation de pouvoir. Nous ne sommes certes pas dans un face-à-face pouvoir-vie puisque les vies ordinaires sont prises dans les rapports de pouvoir qui les déterminent. Seulement la qualification qui résulte de cette détermination conduit à voir la vie ordinaire comme la marque du sujet assujetti par excellence ou, à défaut, du sujet toujours potentiellement négatif qui, de l'intérieur même d'une relation de pouvoir, se voit toujours suspecter de la déprécier. La réflexion sur la vie ordinaire introduit ainsi à l'idée d'une dissociation des sujets, les sujets qui, positivement, ne cessent de reproduire les normes qui les constituent comme sujets, les sujets qui, négativement, peuvent se retourner contre ces normes ou du moins qui sont perçus par un mécanisme de pouvoir comme pouvant se retourner contre elles. Cette division entre bons et mauvais sujets est le fait même d'une qualification de la vie ordinaire par les relations de pouvoir. Elle a l'immense mérite de révéler le caractère arbitraire des qualifications qui régissent les vies ordinaires dans les relations de pouvoir. Elle permet aussi une critique impitoyable et nécessaire de l'illusion d'autonomie qui prévaut comme la croyance subjective potentiellement présente dans chaque vie ordinaire et qui tend à produire le récit de sa vie dans l'oubli du jeu social et des « habitus » qui en règlent le cours.

Pour autant, une telle analyse ne permet de comprendre la vie ordinaire que comme réglée sur le jeu des normes qui en déroule la logique propre. Elle ne permet pas d'envisager la vie ordinaire comme se réglant, selon des modalités propres, sur le jeu des normes. Elle considère la vie ordinaire dans l'ordre de la répétition plutôt que dans celui du jeu. Répéter n'est pas jouer. Dans le premier cas, la vie ordinaire est ce sur quoi les normes se règlent. Dans le second cas, c'est elle qui règle le cours des normes. Le jeu ne contredit pas la répétition mais il lui redonne le volume subjectif indispensable à la réalisation. Ceci renforce, loin de l'annuler, le concept d'aliénation. Si le jeu est la façon subjective de répéter, l'assujettissement n'en devient que plus subjectif et par là plus délicat à extirper. La vie ordinaire joue avec les normes. Ceci ne signifie pas que la vie ordinaire soit en position d'extériorité et que cette extériorité lui donne la possibilité de produire un écart qui institue un jeu. Parler de vie ordinaire n'a de sens que de l'intérieur de certaines normes qui en règlent le cours. Jouer avec les normes ce n'est donc pas rompre avec elles ni s'en éloigner mais s'en détacher

dans l'acte même de s'attacher à elles. Ce qui est alors mis en avant, c'est la procédure subjective par laquelle une vie se développe en développant les normes qui la réalisent. Cette procédure consiste dans l'institution d'un écart. L'écart n'est autre que cette distance nécessaire à la norme qui permet son développement dans l'acte même qui la fait jouer comme règle ou genre qualifiant.

Cette pensée selon laquelle les normes qui règlent la vie ordinaire sont elles-mêmes en permanence réglées par les écarts subjectifs qui les développent est une façon explicite de revenir à Canguilhem pour qui une norme ne vaut que par les écarts qu'elle institue (1966 : 110). L'écart, loin de s'opposer à la norme, en règle donc le cours. Il est alors permis de se demander si cette capacité à s'écarter, qui est une capacité normative, ne présuppose pas une conception de la vie comme normativité, c'est-à-dire comme puissance de renverser les normes existantes et d'en instituer de nouvelles (*Ibid.* : 155). On sait que tel est le cas chez Canguilhem. La vie est cette créativité dans l'activité même qui suppose de tenir pour normal, dans certaines limites non fixées à l'avance, le renouvellement des normes. Dans ce contexte, il devient alors possible d'envisager la vie ordinaire comme une certaine modalité sociale d'accomplissement de la normativité de la vie qui répète les normes dans les écarts mêmes qui les font jouer.

Du même coup, les normes ne peuvent être appréhendées que dans les pratiques qui les mettent en jeu. Il existe, pour reprendre une analyse de Michel de Certeau, des arts de faire qui composent une « anti-discipline » (1990 : XL). Une telle anti-discipline n'est pas extérieure aux disciplines et aux techniques d'assujettissement que Foucault a pu décrire. Les manières de faire sont des procédures qui en détournent le fonctionnement. C'est pourquoi il existe une ruse essentielle aux arts de faire. Les micro-pouvoirs, producteurs de disciplines, avec toutes leurs technologies, sont mis en jeu dans les arts de faire qui, note Michel de Certeau, « ne s'y conforment que pour les tourner » (*Ibid.*). La créativité de l'agir quotidien permet aux utilisateurs de se réapproprier les techniques de production des disciplines elles-mêmes. Ceci suppose une tactique fondamentale de l'agir ordinaire. La tactique, contrairement à la stratégie, ne requiert pas de mise à distance de l'environnement immédiat pour laisser place à une rationalité qui pourrait ainsi émerger. Elle s'insinue progressivement dans l'environnement disciplinaire pour en tirer parti. L'homme ordinaire cherche à profiter des normes qui s'abattent sur lui. Il n'est pas un stratège mais un tacticien qui transforme les événements en occasions. « Sans cesse le faible doit tirer parti de forces qui lui sont étrangères. Il l'effectue en des moments opportuns où il combine les éléments hétérogènes (...) mais leur synthèse intellectuelle a pour forme non un discours mais la décision même, acte et manière de saisir l'occasion » (*Ibid.* : XLVI/XLVII).

### III - L'EXPÉRIENCE DU TRAVAIL

L'exemple du travail confirme le propos d'ensemble. Certes la vie au travail, comme la vie hors-travail, est réglée par les règles du travail. Le genre qui est à l'origine d'une activité de travail exerce bien, pour reprendre une expression d'Yves Clot dans *La fonction psychologique du travail*, dans le droit fil d'Ignace

Meyerson (1948), « une fonction psychologique spécifique ». Le travail crée les conditions de possibilité de la vie elle-même. Si l'on ne vit pas pour travailler, il reste qu'on travaille pour vivre et, de ce fait, l'attachement aux règles du travail est un attachement vital. La subjectivité, en trouvant dans le travail le moyen de vivre, se révèle dans une expérience du travail conçue comme activité dirigée. Parler d'activité dirigée, c'est soutenir deux choses. C'est dire, premièrement, que l'activité est contrainte, qu'elle se fait dans les normes prescrites qui orientent et encadrent le cours de l'action. C'est affirmer, deuxièmement, que malgré ces contraintes, le travail reste une activité qui doit être comprise comme l'exploration d'un milieu de vie par un sujet. C'est en ce sens que le travail exerce une fonction psychologique. Ceci signifie que les normes de travail sont négociées dans les normes de vie, y compris sous la forme de possibles impossibles qui continuent à hanter le sujet. Les possibles de la vie hors travail, non réalisés en raison de la vie au travail, ou les possibles non réalisés dans le travail lui-même ne disparaissent pas. Comme l'écrit Vygotski, « l'homme est plein à chaque minute de possibilités non réalisées » (Clot, 1999 : 119) Les possibles niés continuent donc d'exister. Seulement ils forment une vie mentale interdite, présente dans le réel de l'activité de travail mais comme une subjectivité barrée du fait de la centralité des normes de travail à laquelle le vivant travaillant doit se résoudre sans pouvoir y consentir subjectivement totalement. Cette vie psychique du travail est fondamentale pour comprendre la manière dont la vie ordinaire est emmaillotée dans les normes. Car, ainsi que l'écrit Yves Clot, « le réel de l'activité, c'est aussi ce qui ne se fait pas, ce qu'on ne peut pas faire, ce qu'on cherche à faire sans y parvenir » (*Ibid.*).

L'activité de travail ressort considérablement compliquée par cette analyse dans la mesure où les normes de travail entrent toujours en résonance avec des micro-normes de vie, en fonction même des capacités de personnalisation d'un sujet, lesquelles supposent à la fois un accès aux possibles subjectifs barrés mais aussi des modalités subjectives d'action sur les normes. Ces modalités d'action peuvent être désignées comme des déplacements créateurs. La créativité désigne l'opération personnelle de réalisation de la norme prescrite. Elle est un détournement subjectif de la norme en vue de sa réalisation. Elle n'est « pas seulement une adaptation des moyens aux buts existants mais l'instrument de la formation de nouveaux buts dégagés par les sujets du cours de leurs activités » (*Ibid.* : 126). La possibilité même d'un métier réside dans cette mise à distance de ce qu'il est prescrit de faire par des usages qui affirment des micro-normes qui, en détournant les normes prescrites, les réalisent. Ceci revient à produire dans le travail un *ethos* singulier qui implique, au lieu d'une soumission à la norme, une « récréation permanente dans une configuration jamais exactement semblable aux autres » (Schwartz, 1988 : 706). Il existe ainsi un usage de soi qui implique une confrontation de ses propres capacités créatrices et de la forme de personnalisation qui est en jeu avec les règles. « Les micro-choix d'usage de soi que révèle toute étude à la loupe des actes de travail font apparaître à quel point ce « soi » s'utilise lui-même et par conséquent se forme comme individu en fonction des liens, des antagonismes, des potentialités de vie que les rapports sociaux engendrent dans leur histoire propre » (Schwartz, 1994 : 59). L'exemple en est donné dans la résistance que certains conducteurs de train de banlieue ont opposée à la mise en place d'un système automatique de freinage. La référence de ce nouveau

système est l'exigence de sécurité pour les usagers des transports publics. Le maintien d'une pratique de freinage manuel ne signifie pas un sabotage des règles de travail mais un aménagement considérable de ces règles en fonction de l'usage de soi qui est requis dans le freinage manuel et qui disparaît dans le freinage automatique (Fernandez *et alii*, 2003). Ce sont des micro-inventions de soi dans les normes mêmes.

Ainsi la vie ordinaire n'est-elle pas là où on l'attend, dans la soumission aux normes incorporées et tenues pour évidentes puisque répétées. Elle circule dans des pratiques qui mettent en jeu un usage de soi pour faire émerger ce que le soi attend des autres. L'usage de soi est révélé dans une manière singulière de bricoler les normes, « une manière de penser investie dans une manière d'agir » (Certeau, *op. cit.* : XLI). C'est qu'il existe, pour de Certeau, une capacité proprement poétique à ramener à soi ce qui n'était pas fait initialement pour soi. Il nomme cette capacité un art du braconnage, l'art des chasseurs qui parviennent à poser un piège dans un cours des choses hostile. La vie ordinaire est alors une série de braconnages dans la forêt des normes. Le quotidien s'invente ainsi dans les détournements que l'homme ordinaire produit lorsqu'il réalise les normes. Yves Clot utilise, pour penser ces détournements dans les expériences de travail, un terme linguistique, la catachrèse. Elle désigne d'une façon générale l'usage détourné d'un outil. Yves Clot souligne que l'étymologie grecque du terme implique le fait de « tirer la couverture à soi ». Par extension, l'activité catachrétique signifie que les normes prégnantes dans un domaine de vie ne sont pas simplement intériorisées par un sujet mais qu'elles sont mises au service du sujet et bénéficient ainsi d'une « deuxième vie au service de l'activité présente du sujet » (Clot, *op. cit.* : 195). La catachrèse est donc une forme d'appropriation, dans le cours de l'action, du cours de l'activité réglé en théorie par des normes extérieures à un sujet. Elle désigne le détournement de ces normes, non pour s'opposer à elles mais en vue de leur réalisation même. C'est à cette condition seulement que l'on peut parler d'un style dans l'action (Le Blanc, 2004 : 165-190). Le style n'est pas une échappatoire aux normes. Il est la modulation même des normes qui rend possible leur réalisation. Le style est la distance produite dans la vie ordinaire entre l'activité et les normes, nécessaire à la réalisation des normes. « Le style en donnant de la marge à l'agent de conduite, au brancardier ou aux infirmières, loin donc de constituer un obstacle à la mise en œuvre des procédures et du genre en garantit l'appropriation psychologique » (Clot, *op. cit.* : 197). Le style module la norme. Il revient sur elle dans l'acte même d'être attaché à elle et cette modulation dépend de la situation même dans laquelle est affirmée une norme mais aussi des possibles psychiques qui forment la vie mentale du sujet et dont une partie seulement est lisible en fonction de l'attachement aux normes. Le style n'est pas alors créateur de la norme mais recréateur puisqu'il implique que les genres ne peuvent exister qu'en variation. La vie ordinaire modifie les normes dans les styles. Elle est une série de variations.

**RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- Agamben, G. (1997) *Homo sacer*, Paris : Le Seuil.
- Althusser, L. (1976) Idéologie et appareils idéologiques d'État in : *Positions*, Paris : Éditions sociales.
- Barbaras, R. (2003) Phénoménologie et ontologie de la vie in : *Vie et intentionnalité*, Paris : Vrin.
- Butler, J. (2002) *La vie psychique du pouvoir*, Paris : Léo Scheer.
- Canguilhem, G. (1996) *Le normal et le pathologique*, Paris : PUF.
- Certeau, M. (de) (1990) *L'invention du quotidien I. Arts de faire*, Paris : Gallimard.
- Clot, Y. (1999) *La fonction psychologique du travail*, Paris : PUF.
- Fernandez, G., Gatoues, F., Herbain, P. & Vallejo, P. (2003) *Nous, conducteurs de trains*, Paris : La Dispute.
- Foucault, M. (1975) *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard.
- Foucault, M. (1994) La vie des hommes infâmes, in *Dits et écrits*, tome III, Paris : Gallimard.
- Henry, M. (2003) Qu'est-ce que cela que nous appelons la vie ? in : *De la phénoménologie*, Paris : PUF.
- Le Blanc, G. (2004) *Les maladies de l'homme normal*, Bègles : Éditions du Passant.
- Lefebvre, H. (1958) *Critique de la vie quotidienne*, Paris : l'Arche Éditeur.
- Meyerson, I. (1948) *Les fonctions psychologiques et les œuvres*, Paris : Vrin.
- Schwartz, Y. (1988) *Expérience et connaissance du travail*, Paris : Éditions sociales.
- Schwartz, Y. (1994) *Travail et philosophie, convocations mutuelles*, Toulouse : Octares.
- Vygotski, L.S. (1994), Le problème de la conscience dans la psychologie du comportement, *Société française* 50 : 35-47.

